

# PEDT

DE 0 À 11 ANS  
PROJET  
ÉDUCATIF  
TERRITORIAL  
D'ANNEMASSE



LE PROJET ÉDUCATIF  
TERRITORIAL

## Guide à l'usage des professionnels éducatifs

 **ANNEMASSE**  
à vivre ensemble

[www.annemasse.fr](http://www.annemasse.fr)



PEDT

# Le Projet Éducatif Territorial est...

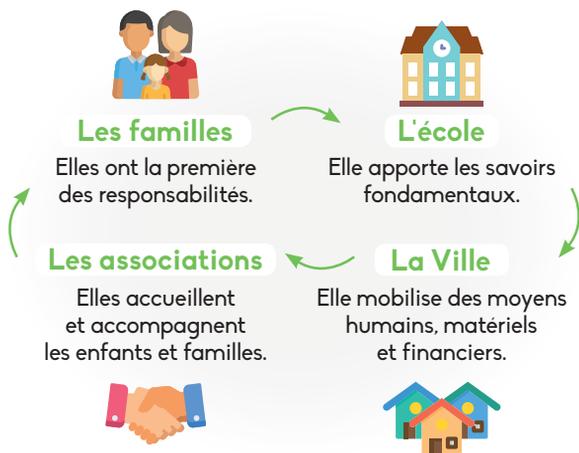


## AU SERVICE DES ENFANTS DE 0 À 11 ANS

On part de l'enfant et de ses besoins, afin de garantir à chacun un parcours éducatif cohérent, favorisant la réussite et l'épanouissement.

## PARTAGÉ ENTRE LA VILLE D'ANNEMASSE ET SES DIFFÉRENTS PARTENAIRES

L'éducation est une responsabilité partagée : le PEDT est donc un projet qui rassemble l'ensemble des acteurs éducatifs, tous complémentaires.



## UN RÉFÉRENTIEL DE COOPÉRATION

Le PEDT fixe 4 grands objectifs partagés et offre des outils éducatifs à décliner de manière opérationnelle.

## UN CADRE FAVORISANT LES INITIATIVES

L'objectif est d'encourager le développement d'approches nouvelles ou spécifiques, en cohérence avec le projet propre à chaque école ou à chaque centre de loisirs.

## ATTENTIF AU COLLECTIF COMME AUX SITUATIONS INDIVIDUELLES

Le PEDT articule les temps collectifs de l'enfant, mais il permet aussi de prendre en compte les besoins éducatifs individuels et d'y apporter des réponses appropriées.

Objectif  
éducatif

N°1



## ÉLARGIR ET DIVERSIFIER L'HORIZON culturel de tous les enfants

### POURQUOI ?

- ⚙️ Permettre la découverte de la culture sous toutes ses formes, en complément des apprentissages scolaires.

### COMMENT ?

**Proposer des activités culturelles et éducatives variées à chaque enfant.**

- > Dès la **petite enfance**, au sein des structures d'accueil et lors d'**ateliers parent/enfant**.
- > A **tous les élèves**, par le biais des actions proposées sur le temps scolaire.
- > Dans les **accueils de loisirs**, lors des temps périscolaires et à l'occasion d'activités extrascolaires.

À VOUS DE JOUER...

Comment contribu(er)ez-vous à cet objectif ?



## PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX ENFANTS **et aux familles éloignés de l'offre éducative**

### POURQUOI ?

- ⚙️ **Prendre en compte les inégalités sociales et économiques.**
- ⚙️ **Prendre en compte les enfants ayant des besoins spécifiques.**
- ⚙️ **Accompagner en cas de difficulté scolaire.**

### COMMENT ?

#### **Travailler en partenariat avec l'ensemble des professionnels.**

- > Renforcer la **coopération** entre les équipes enseignantes et les équipes périscolaires.
- > Intégrer les enfants suivis par des **structures médico-sociales** en halte-garderie.

#### **Identifier les enfants éloignés de l'offre du territoire, et aménager un parcours éducatif adapté à leurs besoins.**

- > Proposer gratuitement des **activités périscolaires** et de **l'aide aux devoirs** aux enfants qui en ont besoin.
- > Construire un **parcours adapté** dans le cadre du **Programme de Réussite Éducative** proposé en quartier prioritaire.

#### À VOUS DE JOUER...

Comment contribu(er)ez-vous à cet objectif ?



DÉVELOPPER CHEZ LES ENFANTS

## le goût et la capacité de vivre et d'agir ensemble

POURQUOI ?

- ⚙️ **Accompagner l'épanouissement d'une citoyenneté active.**
- ⚙️ **Dans une logique de développement durable, favoriser le bien-vivre des générations actuelles et futures.**
- ⚙️ **Fédérer et créer du lien entre tous.**

COMMENT ?

**Proposer des activités qui favorisent l'apprentissage et le respect des règles de l'action collective.**

- > Par la pratique de la **musique** et du **sport**.
- > Avec le **jeu** et les projets coopératifs proposés en accueils de loisirs.

**Transmettre les valeurs de tolérance, de respect, de solidarité et de vivre-ensemble.**

- > Intégrer ces valeurs aux **projets pédagogiques** des accueils de loisirs.
- > Développer la citoyenneté et proposer des rencontres **inter-générationnelles**.
- > Sensibiliser à la **protection de l'environnement**.
- > Prévoir la participation des **familles** aux projets d'activités.

À VOUS DE JOUER...

Comment contribu(er)ez-vous à cet objectif ?



## LE TEMPS scolaire

La Ville et ses partenaires proposent aux équipes enseignantes des activités complémentaires aux apprentissages scolaires.



### LES ACTIVITÉS FONDAMENTALES

- ⚙ Chaque enfant en **bénéficie** au cours de sa scolarité (natation, vélo...).
- ⚙ Ce sont des activités **rendues obligatoires** par les programmes de l'Éducation Nationale, ou des actions que la Municipalité considère comme essentielles dans le parcours éducatif de l'enfant.
- ⚙ L'école s'inscrit directement auprès de la **structure partenaire**.

### LES ACTIVITÉS SUR PROJETS

- ⚙ Ces activités sont **co-construites** entre le porteur de projet et l'école.
- ⚙ Les modalités et conditions d'accès **varient selon les actions** ; elles sont précisées dans le guide des actions éducatives accessible aux enseignants.

### LES APPELS À PROJETS

- ⚙ Ils permettent aux écoles d'être **soutenues par la Ville** grâce à la mise à disposition de moyens humains et/ou financiers.
- ⚙ Une enveloppe **financière est fixée** annuellement, et répartie comme suit :
  - > 50 % de l'enveloppe pour des projets répondant aux thématiques préalablement proposées par la Ville.
  - > 50 % pour des projets librement construits par les enseignants.
- ⚙ Le **calendrier est fixé** par la Ville, avec plusieurs échéances. Une commission d'attribution sélectionne les projets en fonction de leur pertinence et du nombre de dossiers déposés.

#### LES CHANGEMENTS DU PEDT

Le volume global d'activités proposées en temps scolaire a été légèrement réduit, afin de ne pas empiéter sur le temps consacré aux apprentissages fondamentaux. Une plus grande souplesse est laissée aux enseignants pour proposer des initiatives ou de nouveaux projets en lien avec leur projet d'école.

# LE TEMPS périscolaire

La Ville et ses partenaires proposent différents temps d'accueil périscolaire les jours d'école.

## L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Les CLAE (centres de loisirs associés à l'école) proposent des loisirs éducatifs dans **chaque groupe scolaire**.

⚙️ **Pour qui ?** Les familles qui ont besoin d'un mode de garde :

- > le matin dès 6h30 ;
- > durant la pause méridienne, avec la restauration scolaire ;
- > le soir de 16h30 à 18h30.

⚙️ **Les conditions d'accueil** sont communes à l'ensemble des CLAE :

- > Un cadre **confortable** et sécurisant adapté à l'âge de l'enfant et à ses besoins.
- > Un projet **pédagogique** commun, décliné selon les particularités de chaque site.
- > Des activités, attentives au **rythme de l'enfant**.
- > Selon le moment de la journée, un petit-déjeuner, un déjeuner ou un goûter équilibré, faisant du **repas un temps éducatif**.

⚙️ **Des projets thématiques** propres à chaque site sont mis en place par les équipes périscolaires.



## LES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES PROPOSÉES APRÈS 16H30

⚙️ **Pour qui ?** Les enfants des classes élémentaires, sélectionnés par l'équipe enseignante en lien avec le responsable périscolaire.

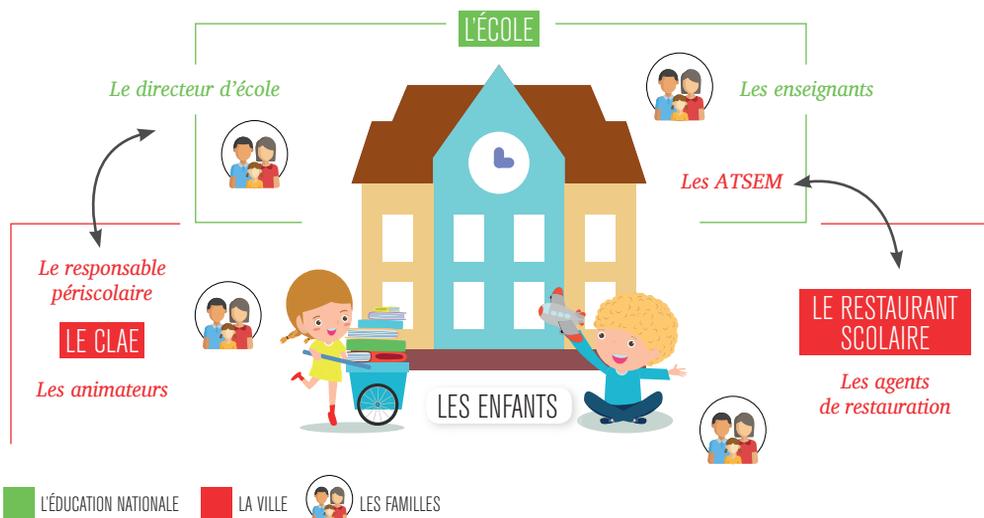
### Les ateliers périscolaires, de 16h30 à 18h :

- > Une logique de découverte d'activités, encadrées par des **intervenants spécialisés**.
- > Une approche **ludique et participative**, qui vient en complément des apports scolaires.

### L'aide aux devoirs, de 16h30 à 17h45 :

- > Un accompagnement dispensé par des enseignants sous la responsabilité de la Ville, en complément d'un programme d'accompagnement éducatif proposé par l'Éducation Nationale.

# LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE entre le temps scolaire et périscolaire



**Les moyens mis en œuvre pour renforcer la coopération entre les équipes enseignantes et périscolaires pour plus de cohérence éducative et favoriser la continuité des projets :**

## DES TEMPS DE RENCONTRE RÉGULIERS

### **En équipe à chaque début d'année scolaire.**

- > Présenter le fonctionnement du CLAE, les espaces, l'équipe d'animation et s'entendre sur la remise des enfants entre professionnels.

### **Tout au long de l'année pour le responsable périscolaire.**

- > Des réunions avec le directeur d'école.
- > Selon l'ordre du jour et le besoin, participation au conseil d'école et/ou au conseil des maîtres.
- > Lors des réunions d'équipes éducatives pour le suivi d'enfants à besoins particuliers.

## UNE COLLABORATION DANS LE CADRE DES ATELIERS PÉRISCOLAIRES ET DE L'AIDE AUX DEVOIRS

### **LES CHANGEMENTS DU PEDT**

La sélection des enfants est réalisée par le directeur d'école, en lien avec le responsable périscolaire, selon des critères propres à chaque activité.

Les ateliers sont proposés en fonction des besoins repérés et propres à chaque école.

## LA JOURNÉE du mercredi

Le Plan Mercredi a pour objectif de développer une offre éducative de qualité au sein des accueils de loisirs.



Les centres de loisirs s'engagent à mettre en œuvre la charte de qualité nationale du Plan Mercredi.

La Ville d'Annemasse assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi.

## LA COMPLÉMENTARITÉ ÉDUCATIVE DES DIFFÉRENTS TEMPS DE L'ENFANT

- Un projet d'accueil prenant en compte le rythme de l'enfant : le mercredi est **un jour de relâche**.
- Une **collaboration** entre l'équipe enseignante et l'équipe d'animation.

## L'ACCESSIBILITÉ ET L'INCLUSION DE TOUS LES PUBLICS

- Une attention particulière à l'inclusion des **enfants en situation de handicap**.
- Une **tarification progressive** favorisant la mixité sociale.
- Une politique d'information **spécifique** pour les familles.

## LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ET DES ACTEURS LOCAUX

- Des **activités et des sorties** pour permettre aux enfants de découvrir leur territoire, les institutions et leur environnement.
- Des actions construites en **partenariat entre le centre de loisirs et les lieux du territoire** : bibliothèque, Villa du Parc, parcs et jardins...
- Des projets d'activité **impliquant les habitants** : lien inter-générationnel, projets dans le quartier, participation des parents...

## DES ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES AU FORT POTENTIEL ÉDUCATIF

- Une approche **ludique, récréative et créatrice** selon des thématiques identifiées : culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives.
- Des activités organisées **sous forme de cycle**, dans une logique de parcours progressif.
- Une prise en compte du **choix de l'enfant** dans la participation aux activités.

# LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ et l'inter-générationnel

Les parents sont soutenus et accompagnés dans leur rôle éducatif, tout au long de la vie de l'enfant.

## L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Accueillir et informer les familles avec le **Centre d'Information de la Petite Enfance**, et accompagner les parents de jeunes enfants.



## LES PROJETS INTER-GÉNÉRATIONNELS

- Autour de la lecture :**
  - > dans les structures d'accueil de la petite enfance, dans les CLAE et durant le temps scolaire.
- Autour de la musique :**
  - > sur le quartier du Perrier ;
  - > pour nourrir la sensibilité musicale des tout-petits tout en favorisant l'échange inter-générationnel.

## DES ATELIERS PARENT/ENFANT

- Ils permettent aux parents d'être accompagnés et soutenus dans leur rôle éducatif, à travers des moments partagés.
- Par l'éveil musical des plus petits**, avec l'accompagnement d'un musicien du Conservatoire de Musique.
  - Avec l'intervention d'une éducatrice de jeunes enfants**, en collectif et par un suivi individuel des familles.
  - Par la pratique d'activités artistiques et culturelles** partagées.

## LE SUIVI DU PEDT et son pilotage

Le PEDT s'inscrit dans une logique de concertation et de coopération : le pilotage du PEDT invite les différents co-éducateurs à participer.

### LA COORDINATION DU PEDT

- De nouvelles fonctions de coordinatrice du PEDT.
- Assure le suivi et la mise en œuvre des objectifs éducatifs, et fait le lien entre les acteurs.

### LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PEDT

- Des outils de pilotage et un suivi des actions.
- La rédaction d'un rapport d'activité annuel en fin d'année scolaire pour alimenter le comité de pilotage.

### LA MÉTHODE DE PILOTAGE

#### GROUPES de travail

3 par an pour chaque groupe

*Rendent compte de l'avancée de chaque groupe de travail.*

PETITE ENFANCE  
PARENTALITÉ

AUTOUR  
DE L'ÉCOLE

ACCÈS  
AUX LOISIRS



#### COMITÉ de suivi

1 à 2 par an

Responsable des services municipaux, directeurs d'école, représentants de l'Éducation Nationale et MJC.

*Fait remonter les éléments de suivi et de bilan, et formule des propositions d'évolution.*

#### COMITÉ de pilotage

1 par an

Élus de la Ville, Éducation Nationale, DDCCS et CAF.

*Donne les nouvelles orientations et valide les projets à développer et les propositions des acteurs.*